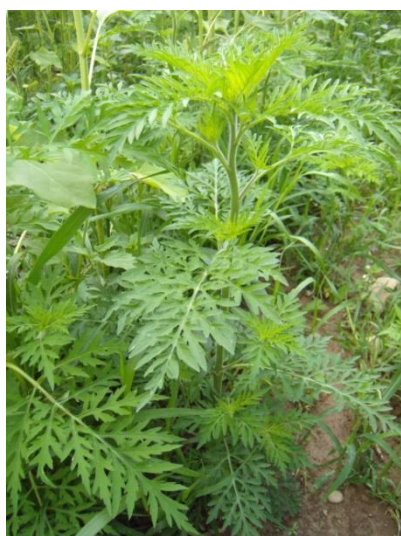


Lutte contre l'Ambroisie

L'Ambroisie : un enjeu de santé publique au cœur de nos villes et de nos campagnes

L"Ambroisie à feuille d'armoïse" est une plante annuelle originaire d'Amérique du nord. Depuis son apparition en France, au milieu du 19^{ème} siècle, cette plante invasive s'est multipliée et colonise de nombreux territoires et plus particulièrement la région Rhône-Alpes.



Identifier l'Ambroisie :

Ses Feuilles:

- profondément découpées
- vertes sur les 2 faces
- Pas d'odeur aromatique (contrairement à l'armoïse annuelle)



Sa Tige:

- Plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs.

Attention, l'ambroisie peut aussi être confondue avec l'armoïse vulgaire laquelle a, contrairement à l'ambroisie, le dessous des feuilles de couleur argentée.

Un problème de santé publique :

Le pollen de l'ambroisie est un des plus allergisants, il suffit de quelques grains de pollen par m³ d'air pour que les symptômes apparaissent. Le pollen est émis durant la floraison en août et septembre.

Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Ils prennent plusieurs formes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme...

« Plus de 20 000 personnes en Drôme sont allergiques à cette plante »

• En Rhône-Alpes, selon une étude commanditée par l'ARS et réalisée en 2014 par l'Observatoire régional de la santé avec l'IPSOS¹, la prévalence de l'allergie à l'ambroisie est de 13% en moyenne. Elle atteint 21% de la population résidant dans les zones infestées.

• Dans le département de la Drôme, il est possible d'estimer, d'après cette étude, que plus de 20 000 personnes seraient allergiques à l'ambroisie².

• D'après les statistiques réalisées par l'ARS à partir des données issues de l'Assurance Maladie les dépenses de santé en lien avec l'allergie à l'ambroisie sont estimées à plus de 15 millions d'euros (remboursements de médicaments anti-allergiques, antiasthmatiques, consultations, tests biologiques, actes et produits de désensibilisation, arrêts de travail), et celles-ci continuent d'augmenter. Ces coûts de santé représenteraient plus d'1 million d'euros pour le département de la Drôme.

¹ Etude de la prévalence de l'allergie à l'ambroisie en Rhône-Alpes ARS ORS Rhône-Alpes – Décembre 2014

² D'après les statistiques de l'ARS (obtenues à partir des bases de données de l'assurance maladie, MSA et Camieg et donc à partir des remboursements de soins pour les personnes entre 6 et 64 ans.

Où trouve-t-on l'ambroisie en Drôme ?

La Drôme fait partie des 5 départements de la région Rhône-Alpes les plus touchés par la présence d'ambroisie. Variant de 20 cm à 2m de hauteur selon le niveau de stress des terrains, l'ambroisie se retrouve sur tous les terrains remaniés et non recouverts de plantes concurrentes (telles que le trèfle, la luzerne...) : sur des chantiers récents, des lits de rivière, dans des champs (tournesol, vergers, céréales non déchaumées, friches mal entretenues...), sur des bords de route, dans des jardins...

Elle est particulièrement implantée dans la vallée du Rhône, les principales rivières, dans de nombreux champs agricoles et elle est fréquemment présente sur les bords de routes.

Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines

« L'ambroisie produit plusieurs millions de grains de pollen par jour et par pied. »

Cette plante est une fabuleuse machine de production de grains de pollen et de semences : plusieurs millions de grains de pollen par jour et par pied, et jusqu'à 3 000 semences par pied.

Les semences, dépourvues de dispositif de dispersion par le vent, ne peuvent être déplacées que par le ruissellement des eaux, le déplacement de terres infestées ou les engins agricoles et de travaux public.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous.

Il faut distinguer la lutte préventive pour empêcher l'apparition de la plante (par exemple en mettant en place un couvert végétal) de la lutte curative pour empêcher l'émission de pollens et réduire les stocks de graines dans les sols (en éliminant l'ambroisie quand elle est présente).

L'élimination de l'ambroisie (arrachage notamment) impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

Dès le mois de juin, les plants d'ambroisie commencent à être bien reconnaissables et peuvent atteindre 30 à 50 cm de hauteur. Le vert intégral (recto-verso) et sans odeur de leurs feuilles les distinguent bien des plants d'armoise (odeur forte des feuilles froissées).

Sur des terrains contaminés par l'ambroisie et non remaniés, l'arrachage ou les tontes et fauches régulières permettent de supprimer le stock de graines d'ambroisie situées à faible profondeur, et de supprimer en 2 à 4 ans l'apparition de plants (mais attention, tout remaniement de la terre, tout apport par lessivage d'eau pluviale, par engins ou graines pour oiseau contaminés, peut apporter en surface des graines qui germeront dès l'année suivante).

Si l'arrachage est possible, il doit être effectué à partir de fin juin à début juillet et pas avant, sinon d'autres graines d'ambroisie peuvent germer à la place des plants arrachés. A défaut, la coupe doit être effectuée au moins deux fois, courant juillet puis août, avant l'arrivée des tiges florales.

Sur les terrains remaniés et chantiers, il convient de surveiller la provenance d'éventuelles terres et remblais rapportés (éviter si possible qu'ils proviennent de terrains infestés).

La plateforme nationale de signalement de l'ambroisie permet aux référents communaux ambroisie, ou à défaut aux maires, de recevoir tout signalement effectué par un particulier, en vue d'obtenir son élimination par l'occupant ou le propriétaire du terrain concerné.

Comment signaler / Que faire si j'en vois ?

Sur ma propriété : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à [la plateforme interactive de signalement ambrosie](#)

Tout le monde peut participer à la lutte en signalant toute présence d'ambrosie par 4 canaux différents :



www.signalement-ambrosie.fr

Application smartphone
iOS et Android 4



contact@signalement-ambrosie.fr



09 72 37 68 88

Chaque signalement est transmis à la commune concernée, qui met en œuvre les actions permettant de l'éliminer.

Contact : Agence régionale de santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes, Délégation de la Drôme, Service Environnement Santé / 13 avenue Maurice Faure, BP 1126 26011 VALENCE Cedex

Julie Servien-Rey, tél : 04 26 20 91 33

Courriel : ARS-DT26-ENVIRONNEMENT-SANTE@ars.sante.fr

Site Internet: <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Ambrosie-attention-allergie.91569.0.html>